

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 Mai 2015

1) Intervention de Mr MANSOURI du CRER : Projet photovoltaïque de la toiture du théâtre

Mr le Maire présente Mr MANSOURI.

Mr MANSOURI remercie le conseil municipal pour l'intérêt porté au projet.

But : associer les citoyens et les faire participer financièrement sur des projets photovoltaïques.

Mr MANSOURI signale que cela est maintenant possible grâce à l'évolution du cadre de la loi.

Le diaporama du projet est présenté au conseil :

- Surface toiture concernée : 70 m²
- Durée du bail emphytéotique : entre 20 et 30 ans
- Projet d'environ 30000 euros, ce coût prend en compte une étude de la structure.
- Aide potentielle (free) : 3000 € HT
- Souscription des citoyens via la plateforme Lumo (entre 25 € et 1200 € maxi soit 5 % du total du projet), le citoyen est rémunéré entre 2 et 5 % (idem taux d'emprunt à la banque), ce qui n'est donc pas lié à la vente de l'électricité produite.

Mr le Maire demande qui gère la Sté d'exploitation.

Mr MANSOURI précise qu'au départ ce sera le CRER mais il faudra trouver d'autres capitaux.

Assurances :

La commune, propriétaire, doit être assurée en précisant qu'il y a une installation photovoltaïque et la Sté d'exploitation doit également avoir son assurance. La Sté d'exploitation pourrait prendre en charge le coût de l'assurance pour la commune. Le bail doit être précis et tenir compte de tous les aléas qui pourraient intervenir.

Mr le Maire demande si le bail s'arrête après les 20 ans. Mr MANSOURI dit que cela doit être prévu dans le bail emphytéotique.

Démarche à suivre :

Mr Mansouri doit travailler sur un bail, le soumettre et répondre aux questions du conseil, et travailler également en parallèle sur le type de société à créer (sas, scic, sem...).

Pour la partie communication, il faut attendre l'accord bancaire.

Mr le Maire demande aux membres du conseil s'ils désirent lancer le projet.

Accord du conseil qui fait remarquer que la démarche est positive au niveau environnemental.

Prévoir une information à faire paraître dans le bulletin municipal et sur le site : Mr MANSOURI préparera un document.

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

La commission s'est réunie le vendredi 24 Avril.

Théâtre :

Visite du Théâtre en présence des responsables de l'association des « Amis du Théâtre » afin d'étudier leurs demandes.

Un devis a été demandé à l'Entreprise BILLEAU-METAIS avec une option pour un isolant type laine de verre qui ne serait pas très cher.

Eglise :

Mr MARY rappelle que suite au devis de l'entreprise FBM pour la réfection de la toiture, il devait demander d'autres devis.

La commission a décidé d'établir un cahier des charges. Affaire à suivre.

Ecole H. DES :

Suite à des problèmes internet récurrents, l'installation électrique a été contrôlée.

Il s'avère que les câbles ne sont pas blindés, ce qui engendre des fuites.

Mr MARY a reçu un devis pour la mise en conformité, 2 autres ont été demandés.

Mr MARY indique qu'il est indispensable et urgent de mettre l'installation en conformité et en sécurité.

Il est également nécessaire d'expliquer aux enseignants qu'il ne faut pas rajouter des câbles de façon anarchique sans l'accord du conseil municipal.

Mme TURPEAU pense qu'il vaudrait mieux destiner une pièce spéciale à l'informatique au lieu d'équiper chaque classe.

Affaire à suivre.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAIN

Mr RENAUDET indique que la commission ne s'est pas réunie ce mois-ci.

Signalisation horizontale :

Mr RENAUDET présente 2 devis pour le tracé de 5 places de parking et 2 zébras bus sur la place :

- SIGNAL TP 79 : 550 € HT
- SIGNAUX GIROD OUEST : 750 € HT

Mr le Maire précise que les travaux étaient prévus au budget.

Mr RENAUDET propose de retenir l'entreprise SIGNAL TP 79.

Vote : Pour : 17, abstentions : 2 (Mmes MORO et PUYJALON)

Plantations de plantes pérennes :

Mr RENAUDET et Mr le Maire précisent que le Conseil Général et le Conseil Régional préconisent de mettre plus de plantes pérennes dans les massifs afin de diminuer l'entretien et l'arrosage.

Mr RENAUDET présente donc un devis de l'entreprise ROBIN, les plants ayant été choisis avec l'employé communal responsable du fleurissement.

Accord du conseil pour valider le devis, une abstention (Mme ROBIN).

Balayage des rues :

Mr RENAUDET indique que l'entreprise JV GROUP effectuera le 4^{ème} et dernier passage annuel le mardi 12 mai.

Il propose de reconduire l'opération et se charge de demander des devis.

Mr le Maire indique que la semaine dernière, la DIRCO a balayé le bourg sans prévenir.

Chemins communaux :

L'empierrement est terminé, un peu moins de 150 T ont été mis.

Mr le Maire indique qu'il y a quelques années, environ 1000 T étaient mises.

Il pense qu'il est nécessaire de faire du curage de fossé et du débarnage pour entretenir correctement les chemins.

Mr RENAUDET rappelle que le conseil est invité à faire le tour des chemins communaux le samedi 13 Juin, rendez-vous à 9 h 00 à la mairie.

Broyage :

Les employés communaux ont commencé le broyage cette semaine.

Véhicule électrique :

Mr RENAUDET informe le conseil que le véhicule électrique est en panne.
Un devis pour le remplacement des batteries a été demandé.

PATA : travaux d'entretien en emploi partiel en point à temps

L'entreprise TPF a fait une proposition : 820 € HT/T

Mr RENAUDET a demandé 2 autres devis avec un chauffeur seul en marche avant (Entreprises COLAS et RACAUD).

Il indique que l'entreprise COLAS n'a pas répondu et demande aux conseillers s'ils désirent attendre leur proposition.

Prix devis SGTP RACAUD : PU HT/T : 648 euros (pour info prix 2014 : 794.50 euros).

Le conseil décide de valider le devis RACAUD pour 648 € HT/T.

Divers :

Mr Mary fait part d'une demande des kinés qui souhaiteraient qu'une bordure basse soit installée pour faciliter l'accès des patients (taxi) à leur cabinet.

Mr RENAUDET indique que les employés communaux feront le nécessaire.

Mr RENAUDET précise qu'il faut recharger l'accotement en face de CFCA, les employés communaux s'en chargeront également.

Mme MORO signale que la noue est très haute dans le lotissement le Pinier 2.

Mr le Maire précise que la réception du chantier n'est pas faite, la remarque sera faite à l'entreprise. Il ne faut donc pas y toucher pour l'instant.

Mr le Maire indique qu'un habitant lui a demandé s'il pouvait semer de la pelouse fleurie.

Accord du conseil s'il s'engage à l'entretenir.

c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

Madame TURPEAU indique qu'il n'y a pas eu de réunion de la commission depuis le dernier conseil municipal.

Conseil des jeunes :

Une réunion est prévue fin mai.

Projet presbytère : réunion prévue en juin.

Les jeunes désirent également aller à la rencontre des CM2 en fin d'année scolaire afin de les inciter à rejoindre le conseil des jeunes.

A.P.S. :

Réunion du comité de pilotage rythmes scolaires le Jeudi 21 Mai à 18 h 30 à la mairie.

Mme BARCQ fera un rapport des activités de l'année scolaire écoulée et présentera un projet pour l'année prochaine.

Mme TURPEAU précise qu'à ce jour aucune décision n'est prise au niveau de l'Agglo2b.

Un groupe de travail vient d'être créé pour approfondir l'hypothèse 2. Mme TURPEAU y participera mais il lui sera difficile de toujours pouvoir se libérer, les réunions étant les mercredis en début d'après-midi. 1^{ère} réunion le 20 mai.

Mr le Maire indique qu'il est surpris qu'aucuns travaux de jardinage n'aient été prévus cette année.

Mme TURPEAU précise qu'elle n'a pas récupéré le programme auprès de la coordinatrice mais elle s'étonne que rien ne soit prévu. Elle recontactera Mme BARCQ à ce sujet.

Implication des enfants pour le 14 Juillet : Mme M.F. GRELLIER, qui est déjà présente auprès des enfants pendant les APS, est prête à s'investir avec les enfants présents aux APS pour réaliser les fanions. Mme BARCQ en sera informée.

RESTAURANT SCOLAIRE :

Sèche-linge : Mme TURPEAU passera vérifier s'il est installé

Arrêt maladie : Mme TURPAULT, suite à un accident de travail pendant les APS, est prolongée jusqu'au 7 juin. Elle est remplacée par Mme VIAUX en cuisine et Mme JAULIN a pris le créneau horaire Mme VIAUX.

Mme TURPEAU rappelle la date de la commission menus (9 Juin) ainsi que le repas à la cantine (26 juin, les personnes intéressées doivent s'inscrire préalablement).

Contrat CAE de Mme BILLY :

Mme TURPEAU informe le conseil que Mme BILLY voudrait savoir si son contrat sera renouvelé sinon elle recherche autre chose.

La commune est très contente du travail de Mme BILLY et souhaite effectivement renouveler son contrat. Le service administratif se charge de recontacter Pôle Emploi pour demander le renouvellement.

d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Madame PICHERIT indique que la commission s'est réunie le 7 Avril et fait le compte-rendu aux membres du conseil :

14 JUILLET :

Matériel pour le Golf Paysan : Commande de 3 X 6 Sabots en bois (sabot + manche) pour faire des clubs comme dans le « BOERENGOLF » (golf paysan néerlandais), ils seront ramenés directement des Pays Bas. www.boerengolf.fr coût : 59 euros les 6.

Ceux-ci en brut pourraient être peints pendant les APS ainsi que la confection des fanions...

Mr GOYEAU présente une balle plus dure que celles en mousse. Mr le Maire pense que le modèle proposé est un peu lourd. Des essais seront réalisés. 2 clubs seront fournis par équipe.

Aux Pays Bas, le jeu se fait à travers des troupeaux de vaches, la commission pense que cela est trop dangereux et qu'il est préférable de mettre des obstacles au cours du parcours (haies, tracteur avec remorque...).

La commission a opté pour un parcours 9 trous.

Distances des trous : 2 X 30 mètres le joueur doit atteindre le trou en 3 coups
5 X 45 mètres le joueur doit atteindre le trou en 4 coups
2 X 60 mètres le joueur doit atteindre le trou en 5 coups

La commission suggère de ne pas faire le lancer d'œufs mais jeu de palets dans un sabot et jeu de gros palets car il y a de la place... + jeux de cartes pour ceux qui veulent ainsi que molky...

L'association du Foot de Chiché est la 3^{ème} association à vouloir participer.

Proposition de la commission pour le repas : faire un onget en grillade moquette ou frites + un repas pour les enfants, les personnes devront fournir leurs couverts personnel. Si cela marche pérenniser cette idée de repas.

La réunion pour la préparation de cette manifestation avec les associations est prévue le mardi 12 mai à 18 h 30 à la mairie.

Mme PICHERIT pense qu'il faudrait remercier les hollandais en leur offrant le repas.

JOURNEES DU PATRIMOINE :

Le thème de cette année est : « Le Patrimoine du XXIème siècle, une histoire d'avenir »
C'est-à-dire, les bâtiments anciens de la commune ou privés qui ont été réhabilités, rénovés...avec des matériaux anciens ou modernes...

L'idée s'est portée sur les granges, les moulins, les fours à pains rénovés sur la commune ainsi que des entreprises ou bâtiments communaux modernes...

La commission propose de faire une exposition de photos à la mairie (qui fait partie des bâtiments rénovés), de ces œuvres publiques ou privées, tout en aiguillant les visiteurs vers les lieux où il serait possible de visiter (notamment au four à pain du « Bois Morin » etc...).

e) COMMUNICATION

Réunion SPANC : Assainissement non collectif

Mr le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu le mardi 28 Avril. Le contrôle des installations est obligatoire, coût : 85 euros. Cependant la mise aux normes reste facultative. Il s'agit juste d'un diagnostic.

LOGO + SITE INTERNET :

Mr le Maire demande si les conseillers ont été le voir et si cela leur convient.

Mme CROCHON aimerait que les photos des conseillers soient refaites. Avis favorable de l'ensemble du conseil.

Mr le Maire propose de les refaire le mois prochain à 20 h 00 avant la réunion de conseil.

Mr MARY dit qu'il vaudrait mieux faire une séance spéciale en prenant le temps et propose de donner rendez-vous aux conseillers chez lui le samedi matin 20 juin à partir de 9 h. Accord du conseil.

Mr le Maire pense qu'il est nécessaire de finaliser l'actualisation du site. Une réunion de la commission sera fixée.

DRAPEAUX :

Mr le Maire propose que les drapeaux de la mairie soient laissés en permanence (le français et les 2 européens) ce qui permettrait entre autre de mieux signaler la mairie. Accord du conseil.

Modification horaires de la poste pour l'été :

Mr le Maire informe le conseil de la visite du responsable de la poste qui veut fermer le bureau de poste du 20 juillet au 15 août. Un service minimum sera assuré par la supérette VIVAL.

Accueil TIG (Travaux d'intérêt général) :

Mr le Maire doit rencontrer une personne qui doit réaliser un TIG de 105 heures. Il précise qu'en général, la commune accepte toujours de les prendre.

Prochaines Réunions :

CCAS : le 28 mai 2015 à 18 h 30 à la Mairie

Conseil municipal : le 8 juin et le 6 juillet à 20 h 30.

Assemblées générales :

Associations Familles Rurales : le 19 mai à 20 h, Mr MARY représentera la commune car Mr le Maire a une réunion du conseil communautaire.

Football Club Chichéen : le 29 Mai à 19 h

Cérémonie du 8 mai :

Mr le Maire a constaté une bonne participation des enfants de CM2, avec 8 enfants présents.

La présence des conseillers municipaux a également été appréciée.

Mr RENAUDET indique qu'il est nécessaire de nettoyer le monument aux morts.

Personnel communal :

Mr CHATRY est à la retraite depuis le 30 avril.

ACE (Action Catholique des Enfants) :

Mr le Maire doit rencontrer les enfants de l'ACE qui envisagent de réaliser une action de nettoyage de printemps dans la commune. Il pense leur proposer de concentrer leurs efforts aux alentours de la salle des fêtes et de salle de sport.

3. AGGLO2B : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : OFFRE DE LOGEMENTS

Mr le Maire explique qu'afin de permettre un développement cohérent et maîtrisé de l'agglomération du Bocage bressuirais, un Programme Local de l'Habitat (PLH) est actuellement en cours d'élaboration pour le territoire de l'Agglo2b.

Mr le Maire énumère les différentes zones ainsi que les communes concernées dans chaque zone. Ce programme vise à répartir l'offre de logements par secteur.

Chiché a été classé dans le secteur 3 « Zone de développement périurbain » et il est proposé à la commune de créer 54 logements pour les 6 ans à venir, une marge de 10 % étant autorisée.

Mr le Maire informe le conseil que celui-ci doit informer l'Agglo2B avant le 8 Juin s'il souhaite réajuster le nombre de logements qui lui semble réalisable.

F. MARY vote contre la proposition car il faudra également tenir compte de la création de l'hôpital Nord Deux-Sèvres et il craint que des permis de construire soient refusés si on dépasse les 54 demandes sur les 6 ans.

Mr le Maire propose de contester la zone dans laquelle a été classée Chiché, car la commune a été classée dans une zone dont l'évolution est en légère baisse alors que la population communale est en forte hausse. De plus le nombre de permis de construire déposé par le passé dépasse largement le seuil des 54 logements qui nous est attribué. Le secteur 3 ne correspondant donc pas à la réalité de la situation de Chiché. Ensuite il faudrait demander une révision du quota qui nous serait attribué.

Mr le Maire demande donc l'avis du conseil.

Le conseil décide de demander la révision de la zone.

Mr RAMBAULT demande si ce programme a un impact uniquement sur l'habitat ou également au niveau économique.

F. MARY dit qu'au niveau économique, c'est le SCOT (aménagement du territoire pour les 15 à 20 ans à venir) qui intervient.

Mme TALBOT-FRADIN demande pourquoi ce zonage est-il mis en place

Mr le Maire et Mr MARY rappellent l'esprit de la loi : Préserver les terres agricoles et concentrer les habitations dans les zones urbaines ainsi que tous les services dans ces zones urbaines. Eviter les maisons isolées pour éviter les transports, la création de services et d'infrastructures....

4. AGGLO2B : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS TERRITORIALES DES BASSINS VERSANTS « SEVRE NANTAISE » ET « THOUET »

Mr le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil communautaire du 24 Février, les élus ont approuvé à l'unanimité la nouvelle organisation de la compétence « Gestion des milieux aquatiques » et la mise en place de 2 commissions territoriales.

Les 2 commissions auront pour objectifs :

- de proposer les programmes de travaux d'investissement sur le bassin Versant Sèvre Nantaise et sur le bassin Versant du Thouet ;
- d'harmoniser à l'échelle du territoire de l'agglomération, les pratiques et les actions d'aménagements sur les rivières.

Mr le Maire indique que la commune doit donc nommer 1 représentant titulaire et un représentant suppléant pour la commission du bassin Versant Thouet.

L'Agglo précise que le représentant titulaire de la commission peut être le même que celui désigné pour l'entente entre l'Agglomération et le Syndicat du Thouaret (Chiché : CHATAIGNER Bertrand).

Mr le Maire propose d'être titulaire et de nommer suppléant Mr J.M. GROLLEAU ou Mr Michel BOCHE
Michel BOCHE est d'accord pour être suppléant.

Mr le Maire ajoute que les membres élus seront conviés le mercredi 3 Juin à une réunion d'information sur la gestion des milieux aquatiques.

5. DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

Suite à l'intervention du Capitaine PAPIN, un tableau chronologique récapitulant les différentes étapes a été transmis à Mr le Maire qui le présente au conseil.

Le conseil doit prendre une délibération s'il souhaite mettre en place le dispositif.

Pour la création du dispositif : 17 voix, 2 abstentions (Mmes MORO et CROCHON).

Mr le Maire indique qu'il faudra choisir un quartier test et propose la rue du stade. Accord du conseil.

Le conseil décide également de nommer un référent sécurité pour ce projet.

Mr RENAUDET se propose. Accord du conseil.

6. CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ÈME CLASSE

Vu le tableau de proposition d'avancement de grade adressé par le centre de gestion pour l'année 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission Administrative Paritaire en date du 30 mars 2015 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la **CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2015.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer tout document relatif à cette création de poste

7. DECISIONS MODIFICATIVES

Budget Photovoltaïque :

Mr le Maire explique au conseil que la Trésorerie a averti que sur le budget photovoltaïque les recettes des comptes 28131 et 28135 sont affectées au chapitre 040. De ce fait, il y a lieu d'effectuer les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE/ PROGRAMME	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
002	28131	Bâtiments	- 93
003	28131	Bâtiments	- 900
002	28135	Installations générales	- 6 153
003	28135	Installations générales	- 7 064
040	28131	Bâtiments	993
040	28135	Installations générales	13 217

Accord du conseil.

Budget Lotissement :

Mr le Maire explique au conseil que la Trésorerie a averti que sur le budget lotissement le compte 6682 est affecté au chapitre 043. De ce fait, les indemnités de renégociation de l'emprunt doivent être passées au 6688.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
66	6682	Indemnités de réaménagement d'emprunt (pour ordre)	- 750
66	6688	Autres	750

Accord du conseil.

8. UTILISATION DU BUS COMMUNAL

Mr le Maire fait part de la demande de Mme DELIME, enseignante de TPS/PS/MS à l'école Henri Dès, qui demande si l'école peut utiliser le bus de la commune pour le transport des élèves le jeudi 21 Mai à la ferme pédagogique du Puy Jean à Moncoutant.

Accord du conseil.

9. DUREE AMORTISSEMENT LOGO ET SITE INTERNET

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il y a lieu d'amortir les dépenses réalisées pour le logo et le site internet de la commune suivant le tableau ci-dessous :

Désignation	Montant	Durée	Montant / an
Logo	720 €	1 an	720 €
Site internet	2 328 €	2 ans	1 164 €

Accord du conseil.

10. QUESTIONS DIVERSES

SAGE THOUET : rapport d'activité 2014 de la CLE

Mr le Maire informe le conseil que le rapport est consultable en mairie.

Rapport enquête publique SIBT :

Mr le Maire rappelle l'enquête publique qui a eu lieu du 16 Février au 18 Mars concernant la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la mise en œuvre du contrat territorial des milieux aquatiques du Thouaret 2014-2018.

Mr le Maire précise qu'il s'agit entre autre de l'autorisation de passer chez des privés pour effectuer les réparations nécessaires sur les berges du Thouaret.

Le dossier d'étude soumis à l'enquête publique révèle que la rivière « le Thouaret » est altérée par des étiages sévères et par la qualité dynamique et physico-chimique de ses eaux, notamment liés :

- Aux piétinements des animaux et travaux hydrauliques sur les berges
- Aux dégradations des zones humides latérales pour les annexes et le lit majeur
- A la présence d'ouvrages dans le lit mineur du cours d'eau et sur le réseau hydrographique, affectant la continuité écologique, la ligne d'eau et la circulation des espèces aquatiques.

Le rapport du commissaire enquêteur précise que le programme d'actions sur les milieux aquatiques, d'une durée de 5 ans, vise à l'amélioration générale de l'état écologique du Thouaret. Après intervention de la collectivité, il reviendra aux propriétaires riverains d'entretenir le cours d'eau. Les travaux réalisés par le SIBT se feront en concertation et avec l'accord des propriétaires riverains.

Aucune observation défavorable au projet n'a été faite. Sur 10 communes concernées, 9 ont émis un avis favorable, la dixième ayant omis d'émettre un avis.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation des travaux dans et aux abords de la rivière.

Ballade QUADS organisée par le Foyer des jeunes de St Germain de longue-chaume le 7 Juin :

Accord du conseil avec remise en état des chemins si dégradation.

Prévoir un état des lieux avant et après la manifestation.

Randonnée pédestre semi-nocturne Les Godillots de St Sauveur le 30 Mai :

Mr le Maire informe le conseil que la randonnée passera par La Maison Neuve, La Séguinière et L'Audonnière. Accord du conseil.

Visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale le 23 Juin :

Mr le Maire fait le point des personnes qui seront présentes.

La liste définitive doit être transmise au député et au sénateur dès que possible.

Carte d'identité obligatoire le jour de la visite.

Demande de subvention France Alzheimer :

Mr le Maire rappelle la procédure : les demandes de subvention doivent être transmises à la mairie avant le vote du budget. Leur faire un courrier pour les informer.

Prochaines réunions :

Commission jeunesse : 27 mai à 20 h 30

Conseil des jeunes : 5 juin à 18 h 30

Conseil municipal : 8 Juin à 20 h 30

Commission communication (bulletin municipal) : 10 juin à 18 h 30

Commission communication (site) : 18 juin à 18 h 30